

A remettre au Guichet Unique  
pour **le 15 juillet 2021** au plus  
tard

## FICHE D'INSCRIPTION ET DE RESERVATION

### ENFANT

**NOM** : ..... **Prénom** : ..... **Date de naissance** : ..... / ..... / .....

**ECOLE DE SCOLARISATION** : .....

Votre enfant était-il concerné par **P.A.I.** (Protocole d'Accueil Individualisé) en 2020-2021 ?

Non

Oui (dans ce cas, pensez à procéder à son renouvellement).

A partir du CP, je l'autorise à partir seul des structures péri et extra-scolaires : OUI  NON   
Merci de produire une autorisation manuscrite

### ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN

Service proposé à partir du **2 septembre 2021**

**ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN** (à partir de 7h00)

Pour que votre enfant fréquente l'accueil du matin, seule l'inscription annuelle est obligatoire.  
Il n'est pas nécessaire de réserver les présences. La facturation sera établie selon le pointage réalisé.

### RESTAURATION SCOLAIRE

**Fréquentation régulière** <sup>(1)</sup> : Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi  (cocher les jours souhaités)

**Fréquentation occasionnelle** <sup>(2)</sup>

Je souhaite que mon enfant bénéficie d'un **repas sans porc** : OUI  NON

### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR

**ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR** (de la fin de classe à 19 heures)

**Fréquentation régulière** <sup>(1)</sup> : Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

**Fréquentation occasionnelle** <sup>(2)</sup>

(1) Merci de cocher les jours souhaités. Ceux-ci seront réservés automatiquement pour l'année.

(2) Vous devrez réserver les jours souhaités via le portail famille.

## ETUDE ET PASSERELLE

En 2021-2022, le service d'étude surveillée fonctionnera du 13 Septembre 2021 au 1er Juillet 2022.

Si vous avez besoin de l'accueil périscolaire du soir avant le 13 septembre, cocher la case ci-contre

**ÉTUDE** \* (de 16h30 à 18h00)      Lundi       Mardi       Jeudi       Vendredi

**PASSERELLE** (de 18h00 à 19h00)

**Fréquentation régulière** <sup>(1)</sup> :      Lundi       Mardi       Jeudi       Vendredi

**Fréquentation occasionnelle** <sup>(2)</sup>

\* L'inscription à l'étude surveillée est un engagement à l'année facturé au forfait des mois de septembre à juin. Seules les absences de deux semaines au minimum feront l'objet d'un remboursement sur présentation d'un justificatif.

## ACCUEILS DE LOISIRS

**ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI** (de 7h à 19h)

**Fréquentation régulière** <sup>(1)</sup>

Journée

Matin avec repas

Après-midi sans repas

**Fréquentation occasionnelle** <sup>(2)</sup>

**ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES SCOLAIRES**

En cochant cette case, les droits sont ouverts sur l'ensemble des périodes de vacances (Automne, Noël, Hiver, Printemps, Juillet et Août). Vous devez réserver les présences de vos enfants sur le portail famille ou auprès du Guichet Unique selon les délais indiqués dans le guide des activités péri et extrascolaires faute de quoi une majoration tarifaire sera appliquée.

**Les accueils de loisirs accueillent vos enfants entre 7h00 et 9h00 et rouvrent leurs portes de 17h00 à 19h00.**

<sup>(1)</sup> Les jours cochés seront réservés automatiquement pour l'année.

<sup>(2)</sup> Vous devrez réserver les jours souhaités via le portail famille.

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des différentes structures fréquentées par mon enfant** (le règlement intérieur est téléchargeable sur le site : [www.mairie-vernouillet.fr](http://www.mairie-vernouillet.fr) ou disponible en Mairie).

Conformément à la loi du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

**Signature(s) :**

Fait à Vernouillet, le .....2021

2/2

1/2